

La protection des agents doit être assurée en toutes circonstances !

Le traditionnel tournoi de foot du 1^{er} mai, qui a fêté ses 30 ans cette année, a, comme d'habitude, réuni de nombreux collègues de la DPE.

Au cours d'un match, un agent a fait une mauvaise chute qui a entraîné une fracture importante. Transporté à l'hôpital, il dû être opéré.

L'agent a donc été placé en maladie ordinaire, avec le risque, si sa guérison demande du temps et qu'il dépasse 90 jours d'arrêt, de passer en demi-traitement.

L'administration a considéré que cet accident, survenu un jour chômé, n'entrait pas dans le cadre d'un accident de service et ne relevait pas de la responsabilité de la Ville.

Pour la **CFTC**, dès lors que ce match de foot est organisé par l'administration, à destination exclusive de son personnel, il s'agit là d'un rendez-vous professionnel et non pas d'une activité menée dans le cadre personnel.

La **CFTC** a donc appelé l'administration sur cette situation particulière, défendant une reconnaissance d'accident professionnel.

L'implication et les arguments avancés par la CFTC ont porté leurs fruits : La DPE a reconnu cet accident, en accident du travail.

Nous nous félicitons de cette décision, fruit d'un dialogue social de qualité et de la vigilance des représentants CFTC.

Pour toute question concernant votre situation au travail, contactez vos représentants CFTC !

Djiry SOGONA, élu CFTC aux CT de la DPE et du STPP

syndicat-CFTC-DPE@Paris.fr | 06 02 06 64 49

La CFTC à votre écoute et à vos côtés

